

Budget de fonctionnement de l'exercice 2019

Préavis N°10/2016-2021

Lausanne, le 11 septembre 2018

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet le projet de budget de l'Association pour l'année 2019.

2. Considérations générales

Tel que présenté, le projet de budget 2019 n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est que le montant des redevances d'utilisation du domaine public tient compte d'un nombre de concessions revu à la baisse et estimé à 230, alors qu'il était de 250 jusqu'à maintenant.

3. Budget 2019

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Charges	740'000.00	739'000.00	714'147.80
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	20'000.00	23'400.00	19'440.00
Autres honoraires	12'000.00	12'000.00	0.00
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	20'000.00	15'000.00	5'621.20
Tâches de secrétariat du Conseil de l'Association	2'500.00	2'500.00	2'662.50
Frais liés à l'élaboration d'une refonte de la réglementation sur le service des taxis (cf. réponse partielle au postulat M. Blanc)	15'000.00	15'000.00	0.00
Honoraires extraordinaires	0.00	0.00	6'218.60
Aménagement et entretien de stations de taxis	3'000.00	3'000.00	0.00
Annonces, documentation, divers	7'00.00	1'300.00	194.40
Frais divers de l'Association	3'000.00	3'000.00	2'704.70
Rémunération des organes de l'Association	3'000.00	3'000.00	2'580.00
Frais bancaires			676.40
Charges extraordinaires			13'250.00

<u>Revenus</u>	740'000.00	746'000.00	828'857.30
Contribution des 12 communes membres de l'Association (fr. 1.90 par habitant)	475'000.00	465'000.00	465'895.30
Contribution extraordinaire desdites communes (0.30 par hbt) pour couvrir l'augmentation des frais de procédure	0.00	0.00	73'556.10
Emoluments (taxes diverses)	81'000.00	81'000.00	80'029.90
Redevances d'utilisation du domaine public (230 concessions)	184'000.00	200'000.00	202'300.00
Recettes diverses			7'076.00
<u>Résultat d'exploitation</u>			
Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"			114'709.50
<u>Récapitulation</u>			
Total des charges	740'000.00	739'000.00	714'147.80
Total des revenus	740'000.00	746'000.00	828'857.30
Résultat d'exploitation	0.00	7'000.00	114'709.50

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 10/2016-2021 du Comité de direction du 11 septembre 2018;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'arrêter, pour l'exercice 2019, le budget de fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme il suit :

Charges : fr. 740'000.00
Revenus : fr. 740'000.00
Excédent de revenus : fr. 0.00

Au nom du Comité de direction

Le président
Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire
Pascal Stoeri